L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 5 MARS 1849.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 5 MARS 1849.

A[illegible] sera installé le nouveau Président; aujourd'hui par conséquent l'administration de M. Polk tombe tout entière dans le domaine public de l'histoire. A ce titre, un coup d'œil retrospectif sur cette administration, et particulièrement sur celui qui en était l'âme, ne sera pas sans à propos.

Notre appréciation sera calme et consciencieuse[illegible]; nous ne faisons point, nos lecteurs le savent, de l'opposition quand même. En cette circonstance surtout l'adversaire politique s'effacera autant que possible pour laisser au citoyen la plus parfaite indépendance d'opinion. Si nous avons peu à louer et beaucoup à blâmer, ce n'est pas notre faute. Dans tout cœur honnête la vérité doit prendre le premier rang et dominer toute autre considération.

Arrivé inopinément au pouvoir par une de ces chances fortunes impossibles à prévoir, M. Polk avait tout l'avantage d'un homme nouveau qu'[illegible] absence complette de passé rend parfo[illegible]. C'était un incontestable avantage [illegible] pas su profiter.

Sur trois points, toutefois, il se trouvait engagé par des promesses formelles, soit par le [illegible]. Il devait compléter l'annexion du Texas; 2o se faire abandonner la totalité du territoire de l'Oregon; 3o toucher et cependant ne pas toucher au tarif de 1842. On va voir, quelques lignes plus bas, ce que signifie cette apparente contradiction.

L'annexion du Texas se trouvant consommée avant son entrée en fonctions, par son prédécesseur, son engagement se trouvait réduit d'autant: il ne portait plus que sur la double question de l'Oregon et du tarif.

Après avoir officiellement proclamé que les [illegible] de l'Union à la totalité du territoire de l'Oregon étaient incontestables, et qu'on aurait [illegible] LA GUERRE, il recula au moment suprême et se contenta de la part que lui offrait l'Angleterre, à l'idée de prendre pour limite la fameuse parallèle de 54° 40, il se contenta en dernier de 49.

A juger les choses en elles mêmes on ne doit pas [illegible] une reproche de cette transaction qui mettait fin à toute crainte de guerre avec l'Angleterre; car cette crainte seule paralysait les affaires, et une guerre réelle aurait détruit bien [illegible] de valeurs que n'en représentait la zone [illegible].

Mais il avait raison au point de vue des intérêts [illegible], il avait tort au point de vue des [illegible], au point de vue de l'honneur [illegible]. Son affirmation que la totalité de l'Oregon appartenait incontestablement aux [illegible] était au moins très hasardée; et lui faire [illegible] officiellement, comme premier magistrat d'un grand peuple, c'était commettre une grande faute pour ne rien dire de plus.

La déclaration ayant été solennellement faite, cependant, à la face du monde, il ne pouvait sans faiblesse revenir sur ses pas. Ce fut donc, à ce point de vue, une grande et capitale faute.

Aux élections de 1844 la question du tarif fut vivement agitée. Les Etats du Nord en général [illegible] pour la conservation du tarif de 1842 et ceux du Sud lui étaient hostiles jusqu'à [illegible]. Dans l'état des partis, d'un [illegible] ne pouvait être élu sans avoir les [illegible] des grands Etats du Nord; [illegible] il fallait nécessairement [illegible] et montrer double face. C'est [illegible]. Pendant que ses organes du Sud le [illegible] comme libre-échangiste et hostile au tarif, ceux du Nord le disaient partisan d'une protection modérée et nullement hostile au tarif. La fameuse lettre à M. Kane de Philadelphie, conçue en termes si amphibologiques qu'on y trouvait absolument tout ce qu'on voulait, remplit [illegible] le but qu'il s'était proposé [illegible]. La Pensylvanie, malgré son intérêt [illegible] au maintien du tarif, vota pour lui [illegible] opinion créée par ses partisans. Le tarif de 1845 [illegible] a douloureusement ouvert [illegible].

Pour racheter et faire oublier ces deux fautes, M. Polk [illegible] de profiter de la mauvaise humeur [illegible] Mexique à la suite de l'annexion du Texas, pour faire une guerre de conquête. [illegible] devant une puissance [illegible] en revanche se montrer exigeant envers un voisin faible, il avait [illegible] quelques uns de ses amis politiques, [illegible] de tous par des [illegible] certaines d'avance, et par de nouvelles [illegible] acquisitions de territoires.

Il se hâte en conséquence d'envoyer une petite armée à Corpus Christi, extrême frontière du Texas. [illegible] que le Mexique ne tardera pas à attaquer.

[illegible] se passent et le Mexique se tient coi. C'était bien naturel sans doute; car comment une nation qui n'avait pu faire rentrer le Texas sous son autorité, en dix ans, pourrait-elle avoir la présomption de lutter contre l'Union américaine?

Cette pensée dut venir à M. Polk; aussi, quand il vit que décidément les Mexicains ne venaient pas l'attaquer, prit-il le parti d'aller les provoquer chez eux.

Il faut lui rendre cette justice, pourtant, c'est qu'il ne donna des ordres positifs à ce sujet, que lorsqu'il vit clairement l'inutilité des ordres indirects. Vainement, en effet, avait-il écrit au brave général Taylor une série de lettres, sur le modèle de celle à M. Kane, en insinuant finement et [illegible] ses canons sur Matamoros, mais en même temps lui laissant liberté complète d'[illegible]. Le vieux renard n'eut garde de se laisser prendre à cette amorce; il fallut que ceux qui voulait la guerre en prît la responsabilité par un ordre clair et positif.

Un fait bien significatif encore c'est que M. Polk prit sur lui, en cette circonstance, de donner un ordre qui devait évidemment provoquer la guerre, sans consulter le Congrès alors en session, sans lui en donner le moindre avis: et le Congrès pourtant est exclusivement investi du pouvoir de déclarer la guerre.

On accuse aussi le Président de n'avoir pas poussé la guerre avec assez de vigueur; mais sur ce point nous n'avons pas de données suffisantes pour porter un jugement équitable.

Le traité de paix signé enfin après deux ans de lutte est soumis au Sénat avec une recommandation de ne pas approuver un certain article de nature à faire revivre des concessions éteintes. Le Sénat rejette cet article et en modifie profondément deux autres, puis il l'adopte avec ces modifications.

Le Président nomme des commissaires pour aller [illegible] les ratifications au Mexique. Ces commissaires signent un protocole portant que les modifications introduites par le Sénat ne font subir au traité point d'aucun changement sensible: ce qui est tout simplement un mensonge. S'ils avaient agi ainsi contrairement à leurs instructions, le Président les aurait désavoués: mais il n'a pas osé le faire, d'où l'on infère, avec raison, qu'ils ont suivi des instructions particulières écrites ou verbales.

Mais ce protocole lui-même n'est point fourni au Congrès avec la ratification dont il faisait en quelque sorte partie. Il n'est connu que par l'indiscrétion d'un ami trop malin ou trop peu discret. Alors, force de s'exécuter, le président Polk cherche à justifier sa conduite, et réussit merveilleusement à prouver qu'il n'est d'accord ni avec ses commissaires ni avec lui-même; c'est à dire en d'autres termes qu'il a manqué de franchise.

Et comme s'il était écrit que cette affaire du Mexique, à laquelle il a tout sacrifié et dont il est si mal récompensé, doit lui donner des déboires jusqu'au bout, voici venir un autre indiscret lequel affirme que M. Polk, lors du bill des trois millions, supplia M. Wilmot de retirer son fameux proviso (portant, comme on sait, que l'esclavage ne serait introduit dans aucun des territoires nouvellement acquis), afin de ne pas empêcher l'adoption du bill—lui promettant de signer comme Président un bill qui contiendrait la substance du Proviso—Grande rumeur sur cela. Est-ce possible!—M. Wilmot, bon démocrate mais homme d'honneur, déclare qu'il est désolé que ce fait, dont on ne peut attendre aucun bien, soit livré à la publicité; mais puisqu'on l'interpelle, maintenant, il doit rendre hommage à la vérité. Le fait est vrai: M. Polk lui a bien réellement tenu le propos qu'on lui attribue!

De tous ces faits il résulte que le défaut capital de M. Polk, c'est la duplicité. Un homme d'esprit disait dernièrement, en parlant de lui, *c'est un procureur qui se croit diplomate.* Et franchement, le mot ne manque pas de vérité.

Voyez, maintenant, quel est le bon sens du peuple fait de cette adresse gouvernementale. M. Van Buren doué d'une finesse plus subtile et moins apparente, n'a pu être réélu; et M. Polk, qui constitue le modèle du genre, n'a pas eu seulement une voix pour être le candidat de son parti.

On ne peut contester pourtant que la conquête de la Californie et du Nouveau-Mexique, malgré le prix exorbitant qu'on a payé pour les avoir, ne soit d'une très grande utilité, d'un immense avantage national. D'où vient donc qu'on profite de la chose, sans en tenir compte le moins du monde à celui auquel on le doit? N'est ce pas de l'ingratitude? non. C'est au contraire une preuve de l'admirable sens moral qui règne dans le cœur des masses. Quelques avantages que procure la ruse, c'est la droiture seule devant laquelle on s'incline avec respect. On peut profiter de ce qui est utile, mais on ne respecte que ce qui est juste et l'on n'admire que ce qui est grand.

LE FLEUVE ET LES LEVÉES.

RÉUNION DES COMITÉS SPÉCIAUX.

Les comités spéciaux, des trois municipalités de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette se sont réunis, samedi à 5 heures, pour prendre en considération le rapport des voyers et adopter une mesure définitive de sureté. Le maire présidait la réunion. MM. Barthe, Barnes, Fabre, Genois, Lanata et Wiltz représentaient la Première Municipalité; la deuxième était représentée par MM. Gleason, Henshaw et Peters, et la ville de Lafayette par MM. Florance, Kenne et Garcia.

Les voyers ont présenté leur rapport. MM. Pilié, Dunbar et d'Hemecourt déclarent qu'ils ont examiné la levée de Carrollton et sondé le fleuve en plusieurs endroits; ils croient que le danger d'une inondation est plus imminent que jamais. La pression des eaux est si forte, le courant du Mississipi si rapide et la levée de Carrollton si faible, qu'il faut s'attendre à une catastrophe si malheureusement le vent vient à souffler du Sud, ce qui est presque toujours le cas à la fin de mars.

Après la lecture du rapport, M. Peters a demandé que l'on adoptât séance tenante une mesure de sureté. Quant à lui personnellement, il croit que le moyen le plus propre pour garantir la Nouvelle-Orléans contre l'inondation serait de construire, d'après le conseil de M. Dunbar, une levée parallèle au Nouveau Canal à partir du fleuve jusqu'au lac. De cette façon, si la levée de Carrollton venait à s'effondrer, la Nouvelle-Orléans serait protégée contre l'invasion des eaux.

M. Florance ayant demandé s'il ne s'agissait que de protéger la Nile-Orléans, M. Peters a répondu que si l'on pouvait imaginer un moyen de protéger également Carrollton et Lafayette, il y concourrait avec empressement.

M. Fabre, prenant la parole, a déclaré qu'il fallait songer à la protection de tous.

Sur la proposition de M. Genois, plusieurs questions ont été adressées à M. Pilié. Cet ingénieur a répondu que la partie la plus faible de la levée de Carrollton est celle qui fait face à la briqueterie de M. Hoey. Celui-ci fait construire en ce moment une contre-levée à une certaine distance du fleuve; en prolongeant cette levée on parviendrait probablement à protéger la Nile-Orléans contre l'inondation. Quant au projet de M. Dunbar, la construction d'une chaussée entre le fleuve et le lac durerait un mois et coûterait de huit à dix mille piastres.

M. Dunbar, interrogé à son tour, fait observer qu'en prolongeant la levée commencée par M. Hoey, on préviendrait probablement une crevasse; mais on ne pourrait empêcher un effondrement; dans tous les cas, cet affaissement du sol n'aura lieu que lorsque le fleuve aura baissé de dix à douze pieds et que tout danger d'une inondation aura par conséquent cessé d'exister. Il croit qu'il ne coûterait que $5,000 pour protéger les points faibles.

Les autres voyers ainsi que l'ingénieur Forsyth ont déclaré partager l'avis de M. Dunbar.

M. Peters a présenté alors une résolution portant que dans le but de protéger la Nouvelle-Orléans et Lafayette contre une inondation devenue imminente, les deux villes qui viennent d'être mentionnées s'engagent à faire construire immédiatement une forte levée avec pilotis et revêtement en face de Carrollton. Le prix du travail sera réparti dans la proportion d'un quart pour la 1re et la 2me municipalité, et d'un huitième pour la 3me municipalité, Lafayette, Freeport, Carrollton, et le jury de police de Jefferson.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité et les comités se sont ajournés.

ASSURANCE

SUR LA VIE DES ESCLAVES.

Inspirés par une idée féconde en heureux résultats sous le rapport financier, quelques-uns de nos plus honorables concitoyens tentent en ce moment et sans bruit de créer une importante association à laquelle nous croyons que tous sont intéressés à concourir. Il s'agit de la *Société Louisianaise* dont les livres de souscription ont été ouverts le 1er, rue du Canal, 60, dans les bureaux de la compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans. Sans entrer dans les détails de cette affaire dont le résultat sera d'augmenter sur le champ la valeur des plantations en permettant au besoin d'hypothéquer les esclaves dont la vie aura été assurée à des conditions peu onéreuses, les renseignemens que nous avons recueillis des fondateurs nous ont donné la conviction que c'était une bonne et fructueuse spéculation, et c'est dans cette idée que nous pensons devoir éveiller l'attention des capitalistes en les engageant à souscrire s'il en est temps encore.

LES ECHOS—*Les Echos*, poésies par M. CHARLES TESTUT, viennent de paraître et seront incessamment distribués aux souscripteurs. C'est un joli volume in-octavo imprimé avec le soin et la netteté que M. MÉRIDIER apporte dans les travaux qui lui sont confiés. Nous ne dirons rien de l'ouvrage, que nous n'avons pas encore eu le temps de parcourir en détail, mais les pièces détachées que M. Testut a publiées à diverses époques dans les journaux de la Louisiane nous ont donné la mesure de son beau talent poétique et nous autorisent à prédire un succès de bon aloi aux *Echos*. Ce recueil ne sera pas mis en vente, mais ceux qui voudront se le procurer n'auront qu'à laisser leurs noms chez les libraires français de la ville.

Nous apprenons que M. Testut se propose de publier prochainement un journal ou plutôt une revue sous le titre de: *Veillées Louisianaises*, ou série de Romans Historiques sur la Louisiane. Les *Veillées* paraîtront une fois par semaine et seront imprimées par M. Méridier, au coin des rues Ste-Anne et Condé, au premier.

EXPLOSION D'UN BATEAU A VAPEUR.—Le 2 de ce mois, vers quatre heures de l'après-midi, au moment où le steamer *Woodman* s'éloignait du débarcadère de Bayou Sarah, où il avait atteri, les chaudières de tribord ont fait explosion avec un bruit épouvantable et ont tué plusieurs personnes. On compte jusqu'à ce moment trois morts et vingt-cinq blessés. Bon nombre de ces derniers succomberont infailliblement. Le bateau a été immédiatement remorqué à terre et les blessés débarqués à Bayou Sarah, où les soins les plus empressés et les plus intelligens leur ont été prodigués.

SINISTRE.—Nous apprenons par les journaux de St Louis que le steamer Andrew Fulton, parti de St Louis pour la Nouvelle-Orléans, a coulé bas à environ trente milles de cette première ville. Le *Fulton* s'est heurté pendant la nuit contre un rocher. Deux passagers d'entrepont se sont noyés.

MALADIES A LAFOURCHE.—La *Minerve* de Thibodeauxville annonce que la petite vérole règne avec une certaine intensité dans ce village. Plus de vingt personnes en sont atteintes en ce moment, et la plupart y succomberont infailliblement. Il y a eu déjà plusieurs victimes, parmi lesquelles nous voyons cité le nom de M. HUBERT ACCOIN.—L'alarme est grande à Thibodeauxville; plusieurs magasins sont fermés, et quelques-uns des habitans se sont empressés de prendre la clé des champs. C'est une véritable panique.

Le choléra d'une autre part continue ses ravages. Quinze nègres appartenant à M. OSBORN sont morts durant les deux dernières semaines de février.

RIVIÈRES DE L'OUEST.—On conçoit facilement que les habitans riverains du Mississipi se préoccupent vivement dans la circonstance actuelle de la crue ou de la diminution des rivières de l'Ouest. Aussi consultons-nous avec un soin tout particulier les journaux de Louisville et de Cincinnati. Aux dernières dates, l'Ohio montait; ce n'est guère rassurant pour nous.

DELAWARE.—M. WALES, de Wilmington, a été élu par la législature du Delaware sénateur au Congrès des Etats-Unis, pour achever le terme de l'honorable John M. Clayton.

M. ABBOT LAWRENCE—Nous apprenons par les dépêches télégraphiques de Washington que le général Taylor a offert à M. ABBOT LAWRENCE le poste de secrétaire du trésor ou de secrétaire de la marine dans son cabinet. M. Lawrence pourra opter entre les deux porte-feuilles.

PROCLAMATION DU TRAITÉ POSTAL.—*L'Union* du 23 fevrier renferme la proclamation du président touchant le traité postal conclu récemment entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Ce traité se compose de vingt-trois articles; il est actuellement en vigueur.

LE NOUVEAU SÉNATEUR DE L'OHIO.—M. Solomon P. Chase, qui a été nouvellement élu sénateur au Congrès des Etats-Unis par la législature de l'Ohio, en remplacement de M. Allan, est un *free soiler* avec des tendances locofocos. Les partisans des libres territoires et les démocrates de la législature du *Buck Eye State* se sont coalisés pour accaparer le patronage public.

(*Communiqué.*)

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

On s'occupe beaucoup, dans la Première Municipalité, de nos prochaines élections municipales. Ces préoccupations de l'esprit public sont un indice de bon aloi. Les habitans de notre Municipalité sont trop longtemps restés indifférens sur l'issue de nos élections locales. La vivacité des opinions vaudra toujours mieux chez nous que l'apathie populaire. Ce n'est qu'autant que le peuple s'attache avec vigilance au choix de ses mandataires que l'administration publique sera dirigée selon ses besoins et ses intérêts.

Nous avons maintes fois entendu blâmer la direction donnée aux affaires municipales depuis quelques années. Notre but n'est point de répéter les récriminations tant de fois lancées contre nos Conseils. Nous nous associons cependant au mouvement qui porte les contribuables à solliciter eux-mêmes les candidatures qui répondent au vœu public. Il nous faut des hommes qui, en acceptant la dignité d'une place, en acceptent aussi les devoirs et la responsabilité. Il faut qu'ils soient, non seulement les mandataires d'un district spécial, mais les protecteurs des intérêts de chacun et de tous. Il faut enfin qu'ils bannissent de la nomination des officiers municipaux ce funeste esprit de camaraderie, source première de tous les maux de notre administration locale, soit dans le département des travaux publics, soit dans celui de la police.

C'est en vue de ces réformes qu'un grand nombre d'électeurs du 4me district vous prient d'annoncer M. J. F. BERCIER comme candidat aux prochaines élections. Le district ne saurait envoyer au Conseil un défenseur plus actif, plus ferme, plus impartial.

4ME DISTRICT.

Chronique locale.

CÉLÉBRATION DE L'ANNIVERSAIRE DES POMPIERS.—Des membres de cette belle institution ont célébré hier d'une manière splendide, l'anniversaire de leur formation. Tout a concouru à donner à cette fête un caractère imposant; l'ordre de la procession, les ornements des pompes, les chevaux, les bannières, la foule, et le soleil qui rayonnait sur la ville dans toute sa glorieuse majesté.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le shérif a payé à M. Jesse McIlenny $465 et 4 doublons et, par ce fait a terminé cette affaire fâcheuse pour tout le monde. La balance de la somme en question a été remise au greffier.

VOL.—Francis Reimer a fait un affidavit par devant le recorder Genois, dans lequel il déclare que se trouvant seul, samedi à 6 heures du matin, dans l'arrière boutique de la grocerie de Stole, située encoignure Ste-Anne et Johnson, un nègre vint lui demander un cigare; ayant répondu qu'il n'en avait point, le premier appela un homme blanc qui se trouvait dans la rue, et tous deux unissant leurs efforts s'élancèrent sur le plaignant, et le terrassèrent à coups de bâton. Lorsque le propriétaire rentra il trouva Reimer étendu sur le carreau sans connaissance, garotté et bâillonné. Ces misérables ont profité de l'état d'insensibilité dans lequel se trouvait leur victime, pour enfoncer une malle et voler une somme de $50. Les coupables n'ont pas encore été arrêtés.

— Le recorder Baldwin a envoyé devant la Première Cour de District, un nommé Charles Pathoff, accusé d'avoir volé une caisse de carreaux de vitres.

— P. Matthews accusé d'avoir volé $16. 50 cents à un homme ivre, a été envoyé par le recorder Genois devant la Première Cour de District.

—James Light et James Barclay ont été envoyés devant la même cour, sous accusation de vol.

ASSASSINAT DU GÉNÉRAL DE BRÉA

ET DE M. MANGIN, SON AIDE-DE-CAMP.

Les débats relatifs à l'assassinat du général de Bréa et de M. Mangin, son aide-de-camp, se sont ouverts le lundi 15 janvier, devant la juridiction militaire. Le capitaine de genie, chargé de la direction des travaux dans l'hôtel des conseils de guerre, a pris les dispositions nécessaires pour que les salles de la rue du Cherche-Midi puissent suffire aux nécessités de l'audience.

Des estrades sont élevées dans le prétoire, à l'instar du banc de la cour d'assises, pour placer les accusés.

Voici les détails que publie le journal le *Droit* sur ce déplorable épisode des fatales journées de juin:

"Le général de Bréa avait été placé à la tête d'un corps considérable de troupes qui, après s'être emparé de toutes les positions occupées par les insurgés sur la rive gauche de la Seine, les avait rejetés hors des murs de Paris. Le général espérait amener la cessation complète des hostilités par des moyens pacifiques.

"Pour arriver à ce résultat, il se fit accompagner, dans la matinée du dimanche 25 juin, par M. Mangin, capitaine d'état-major, et deux chefs de bataillon, MM. Desmarest et Gobert; il visita successivement les barrières Saint-Jacques, d'Enfer et de la Santé. Franchissant les barricades, et tendant aux insurgés une main fraternelle, il annonçait les décrets de l'Assemblée nationale.

"Après avoir été bien accueilli sur son passage, il se dirigea vers la barrière Fontainebleau, dernier rempart de l'insurrection.

"Sur ce point, quatre de ces barricades, que Paris seul connaît, fermaient les deux côtés des boulevards intérieurs et extérieurs; ces remparts formidables protégeaient les insurgés réunis sur la route de Choisy et sur celle d'Italie. Quant à la barrière, elle était fermée par une masse de pavées, un étroit passage avait été conservé sur la droite de la barricade.

"Le corps-de-garde de l'octroi était peuplé d'une foule armée, sans uniforme (un ordre émané de la commune l'avait prohibé).

"Parmi ces hommes, les uns, épuisés de la fatigue du combat de la veille, dormaient la tête sur la pierre; les autres, furieux encore, préparaient de nouvelles machines de guerre; quelques-uns se distribuaient le vin, le pain, la charcuterie, que les ordres des chefs faisaient apporter; le plus grand nombre, réuni par la curiosité ou la terreur, attendait la fin du combat.

"Dans ces circonstances, le général de Bréa se présente en-dehors de la barrière; il appelle à lui les hommes qui veulent la concorde et la paix; il proclame le décret de l'Assemblée qui accordait aux misères ouvrières trois millions de francs. Quelques acclamations suivent cette lecture. La foule s'était dispersée à l'approche des troupes; il ne restait que peu d'hommes préposés à la garde de l'octroi. Sur l'invitation qui lui est faite, le général, suivi de MM. Mangin, Gobert et Desmarest, penètre au-delà de la barrière. Il fait quelques pas vers le perron de l'octroi: aussitôt il est saisi et devient le prisonnier des insurgés.

"Des clameurs sinistres s'élèvent, et bientôt se propagent dans la foule, qui grossit sans cesse. On entend crier: "A mort le général! à mort Cavaignac! à mort l'assassin de nos frères! à mort l'exécuteur du Panthéon!" Dans tous les cœurs de ceux qui se précipitent et se ruent, il n'y a plus qu'une passion, celle de la vengeance!

"Cependant aucune main ne vient saisir le général. Ce n'est pas Cavaignac, c'est un vieux brave!" s'écrient quelques voix. Plusieurs hommes, qui veulent épargner un crime aux forcenés qui profèrent des paroles de mort, font entrer le général et son état major dans le poste de l'octroi. Les cris, suspendus un instant, redoublent, éclatent menaçans, et bientôt, pour sauver le général, il faut avoir recours à un nouveau moyen. On propose de le conduire chez M. Dorbelin, maire de la commune, qui occupe l'établissement du Grand-Salon. On s'avance, entouré d'une escorte tumultueuse. Le général échange avec ceux qui l'entourent des paroles de paix. Interrogé par eux, il répond à tous, et se fatigue en vain pour dominer les clameurs.

"Arrivé au Grand-Salon, le général entre avec quelques-uns des hommes qui l'accompagnent; les portes se referment sur la foule qui s'agite à l'extérieur et fait entendre de nouvelles imprécations. On entraîne le général au fond du jardin; là existe un mur peu élevé; on l'engage à le franchir et à prendre la fuite; il hésite, on le presse. Mais les cris des hommes qui sont restés hors de la maison redoublent; les portes sont ébranlées avec violence, les coups retentissent. Le général se dispose à escalader le mur du jardin, mais à ce moment les insurgés pénètrent dans la maison.

"A la vue du général qui va fuir, ils franchissent l'espace qui les séparent et l'entraînent. Cependant, quelques hommes proposent de conduire le général au second étage de la maison. Cette proposition est acceptée.

"Arrivé au second étage, on lui présente une plume et du papier; il écrit une espèce de rapport, où on lit: "Je suis venu proclamer pacifiquement les décisions de l'Assemblée; elle a voté trois millions pour soulager les infortunes des ouvriers de la capitale et des faubourgs."

"Ces quelques lignes étaient à peine écrites, que, de la foule qui va toujours grossissant, s'élève la demande du renvoi des troupes. Ce cri, de quelques-uns, devient le cri de tous, et n'est interrompu que par de nouvelles vociférations: "A mort le général! A mort Cavaignac!"

"Le commandant Gobert entre dans la cour, et aussitôt la fureur de ces furieux se tourne contre lui; menacé par un fusil, il perd son épée, son shako, saisi à la gorge par une main de fer, ses épaulettes, son épée, sa croix lui sont arrachées; il n'échappe à la mort que par son énergie. On le conduit auprès du général qui, pour calmer la tempête qui rugit autour de lui, écrivait:

"Je suis gracieux, à la barrière Fontainebleau, de braves gens, républicains socialistes et démocrates."

"Désigné, loin de se calmer, redoublait de plus en plus terrible. Le deuxième étage était envahi, des cris de haine et de vengeance redoublaient. Le général était entouré d'un groupe de furieux, qui, au milieu de leurs menaces et de leurs vociférations, exigeaient de lui un ordre pour le départ des troupes.

"Le général succombant à la violence morale et physique qui lui était faite, écrivit d'une main mal assurée ces mots:

"J'ordonne à la troupe de se retirer par le même chemin qu'elle a suivi pour venir."

"Pendant ce temps, le brave commandant Desmarest subissait aussi de cruelles et terribles épreuves; lui aussi avait perdu son épée, ses épaulettes; sa tunique, arrachée, servait d'étendard à un enfant; il avait dû quitter ce séjour dangereux, et la foule l'avait conduit au grand poste.

"Il y était depuis quelques minutes, lorsque le général arriva avec MM. Mangin et Gobert.

"Reçus par le poste, ils trouvèrent là encore quelques défenseurs, mais l'ennemi était à la porte, rugissant toujours, et demandant sa proie. On fit, pour sauver le général, une dernière tentative, on chercha à percer le mur du violon, où un jeune mobile avait trouvé un asile contre la mort.

"On allait réussir, une ouverture était déjà pratiquée lorsqu'un enfant de quatre ans dénonça cette tentative. Les auteurs de cette généreuse tentative prennent aussitôt la fuite; ceux qui, jusqu'alors, avaient protégé le général se dispersent. Le moment fatal approchait.

"Assis avec le capitaine Mangin, près de la table du poste, le général disait à ceux qui les entouraient: "Où sont donc mes bons amis de tout-à-l'heure?"

"Puis levant les yeux au ciel: "Prisonnier, s'écriait-il, et fusillé le jour de ma fête!"

"Epuisée par cette lutte affreuse, sans cesse renaissante, les malheureuses victimes demandaient la fin de leurs souffrances.

"Le brave Mangin se levant alors, et croisant les bras sur sa poitrine: "Que veut-on faire de nous? dit-il, veut-on nous fusiller? voilà nos poitrines, dépêchez-vous," et il serrait la main de son vieux général.

"Quelques hommes, à ce moment, essaient de faire évacuer la salle; un d'eux, enfant de dix-sept ans, dit au général: "Ecrivez, général, donnez-moi un de vos insignes, et je vous sauve; j'irai montrer aux troupes que vous êtes prisonnier."

"Le général regarde autour de lui, et finit par donner sa dernière épaulette, refusant son épée et sa croix.

"L'enfant part, et, presque aussitôt, des voix nombreuses et exaltées par la fureur répètent, avec une énergie sauvage: "A mort! à mort! il faut en finir!"

"En même temps, des cris d'effroi se font entendre du côté de la barrière. On voit fuir des femmes, et on entend ces mots: "Voilà la mobile!"

"Etait-ce là le signal de l'exécution tant de fois annoncée? On l'ignore. Toujours est-il qu'au même moment six coups de fusil se font entendre: le général et son aide de camp tombent mortellement frappés.

"Les misérables qui venaient de commettre cet infâme assassinat pénètrent dans le corps-de-garde: l'un d'eux enfonce la baïonnette de son fusil dans le ventre du général, un autre lui fracasse le crâne avec sa crosse; un troisième, croyant que c'est le général Cavaignac qui vient d'être tué, lui palpe la poitrine pour s'assurer s'il portait, comme le bruit en avait été répandu, une cuirasse sous ses vêtements.

"Le crime était consommé, les assassins prennent la fuite.

"MM. Desmarest et Gobert, qui avaient échappé à la mort en se plaçant sous le lit de camp, et qui avaient assisté à la scène affreuse que nous venons de raconter, quittent leur retraite et parviennent à s'éloigner de ce sanglant théâtre."

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. J. L. FABRE comme candidat à la place d'Alderman pour le 4me District de la 1re Municipalité.

Décédée hier soir, à 5 heures, à l'âge de vingt ans, Mademoiselle PÉTRONILLE GOMEZ. Les amis de sa famille et ceux de MANUEL MONENATI, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 1/2 heures, sans autre invitation. Le convoi partira rue Dumaine, entre Condé et Levee.

DÉCÉDÉ samedi à 5 heures du soir, LOUIS CASANAVE, âgé de 5 ans. Les amis de son père Pierre Casanave, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures.

Le convoi partira de la rue Marais, No 37, entre Bienville et Douane.

☞ Nous appelons l'attention du commerce de la ville et de la campagne sur la grande vente à crédit de cigares (garantis d'importation de la Havane) qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin de B. VALLS, No 37, rue de la Commune.

☞ Nous appelons l'attention du public sur la vente de la balance des propriétés de Mandeville qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse St Louis. Plusieurs terrains font face au lac tout près du wharf.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Samedi soir, 3 mars 1849.

La demande a été active aujourd'hui, les ventes ont été de 7,600 balles aux anciens prix.

Il s'est vendu 500 boucauts de sucre à des cours fermes et environ 500 barils mélasse de 15 @ 19 cts le gallon.

L'approvisionnement de farine est faible et les ventes peu considérables. Les prix sont fermes aux prix suivants—Ohio $4 50 @ 4 62½ cts, marques favorites de St-Louis $5 25. Le maïs a haussé de nouveau, 12,000 sacs ont changé de mains aujourd'hui de 43 @ 46 cts le boisseau. Ce dernier prix a été payé pour 7,500 sacs prime en magasin. 400 sacs de blé ont été vendus à 80 cts le boisseau.

Le marché aux provisions est plat—[illegible] mess porc vaut $10 25 @ 10 37½, et le prime $9 50; le lard salé et le bœuf n'ont pas varié. 400 barils et 3,000 barils graisse ont été faits aux anciens prix.

Le whiskey rectifié vaut 18 cts le gallon.

CHANGE.—Le change n'a pas varié. Nous cotons: sterlings 5 @ 6½ prime; Francs aux prix nominaux de 5 12½ @ 5 40; Traites sur New-York à 60 jours 1 @ 1½ pour 0/0 d'escompte; Traites à vue ½ d'escompte @ ¼ p 0/0 d'escompte; Traites sur la Havane à courte vue 4 à 4 pour 0/0 d'escompte.

Le fret est ferme.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Steamship Globe, Ellery, pr Brazos St Iago.
Steamship Fanny, Scott, pr Corpus Christi.
Steamship Portland, Place, pr Galveston.
Navire Superior, Mason, pr Liverpool.
Canada, Cluny, pr Liverpool.
Carnatic, Devereaux, Havre.
Austria, Borland, pr New York.
Tennessee, Cook, pr New York.
Vespasian, Davis, pr Boston.
Asia, Wincot, pr Boston.
Barque Acton, Benson, pr Liverpool.
Recovery, Burke, pr Cork.
Cerere, Ferandola, pr Trieste.
Everhart, Travirance, pr Anvers.
Goelette St Mary, Chasteau, pr San Francisco.
Florinda, Southard, pr Brazos Santiago.
Rennais ince, Williams, pr les îles Turques.
Lois, Pennell, pr Pensacole.
Pascagoula, Barnes, pr Mobile.

ARRIVÉS.

Navire James Perkins, Williams, de Boston.
John Holland, Henderson, de Boston.
Peter Marcy, Marcy, de Liverpool.
Niobe, Thompson, de Liverpool.
Callender, Nason, de Boston.
Iowa, Parlar, de Liverpool.
Nath. Thompson, Thompson, de Boston.
John Perbman, Davis, de Boston.
Diana, Howe, de New-York.
Barque Ohio Champion, de Rio de Janeiro.
Ceres, Hodge, de New-York.
Oregon, Sprague, de New-York.
Cones, Fales, de Palerme.
C Wright, Coleman, de Rio Janeiro.
Rhodes, Kennington, de Boston.
Neree, Henze, de Marseille.
Marcia, Wilson, de Boston.
Lucia Field, Rich, de New-York.
Lucy Eliz., Williams, de Rio de Janeiro.
Douglas, ———, de Liverpool.
Gilbert, Majchor, de Boston.
Wabash, Brown, de New-York.
Brick Times, Groton, de New-York.
Goelette Sarah Elizabeth, Webb, de Pensacole.

—STEAMERS.—

Chief Justice Marshall, Black, de Cincinnati.
Martha Washington, Irwin, de Cincinnati.
Jas Dick, Bellsnyder, de Nashville.
Peytona, Shalcross, de Louisville.
Medora, Rhodes, de Camden.
Eudora, Kaler, de St Louis.
Charles Hammond, Davis, de Cincinnati.
Jenny Lind, Haygood, des Opelousas.
Creole, Wilson, de Minden.
Princeton, Dickinson, de Ouachita River.
Luna, Fairchild, de Bayou Sara.
Hecla, Dalman, de Grand Ecore.
Prairie State, Baldwin, de Pittsburgh.

MEMORANDA.

CHARLESTON, 27 février.—Arrivées, goelette Hetty Maria, Bryant; arrivant, barque Mary Parker, de la Nouvelle-Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

America, de Liverpool à Boston............24 Fev
Canada, de Liverpool à New-York........10 Mars

D'AMERIQUE.

America, de Boston à Liverpool..........21 Mars
Canada, de New-York à Liverpool........4 Avril

AVIS.

Direction des Ecoles Publiques de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné que l'école primaire pour les garçons dans le Second district est ouverte depuis jeudi 1er mars 1849, à l'église Soulé.

Par ordre:

3mars—13j JOSEPH REYNES, Secrétaire.

MARRON.

Une récompense [illegible] sera accordée à quiconque arrêtera [illegible] ALMAC, parti marron depuis le [illegible] février dernier environ. Almac est âgé de 30 à 35 ans à peu près, de la taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces—parle français et anglais et est un cuisinier accompli.

[illegible] Bienvenu & Cie, [illegible], rue de la Douane.

SEL—[illegible] sacs sel de Liverpool, [illegible], à vendre par C. J. WHEELER, Courtier, 5, Bank Place.

C[illegible] C. J. WHEELER [illegible], 5, Bank place.

SACS en pitre—600 balles de sacs en pitre neufs, de 2 boisseaux et demi à vendre par C. J. WHEELER, courtier, 5, Bank Place.

FRANKLIN HIGH SCHOOL,
Rue Royale, encoignure Hôpital.
PROFESSEURS:
LOUIS ELKIN—Mathématique.
JOHN A. BREWSTER—Anglais et Classiques.
PIERRE LESBESQUE—Français.
WM. T. DELANEY— Principal d'école préparatoire.
JOSEPH VARGAS—Espagnol.
Les classes continuent toute l'année sans interruption.
L'institution reçoit toujours des pensionnaires demi pensionnaires et externes. 5 mars

M. MONTILLY, connu si avantageusement pour ses leçons concernant l'éducation en tout genre, le piano, la musique, &c., a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'à partir de ce jour, s'étant fixé en ville indéfiniment, il reprendra comme par le passé son genre d'occupations et se rendra au domicile de chaque personne qui voudra bien l'honorer de sa confiance. S'adresser chez Victor Hébert, à la librairie, rue de Chartres, No 149, demander M. Isodore Pinard, ou chez M. Montilly lui même, rue Bourbon, No 211, entre Orléans et Ste-Anne. 5 mars—3t

LES AMATEURS DU PETIT GOAVE et tous les amateurs de l'ancien café des Réfugiés de 1809, sont respectueusement informés que le propriétaire du dit café n'a disposé en faveur de qui que ce soit de son procédé pour la fabrication de la liqueur connue sous le nom "Petit Goave," que le seul véritable Petit Goave est fabriqué par elle, et qu'on ne peut le trouver que chez elle, rue Bourgogne, entre les rues St Philippe et Dumaine, où elle demeurera jusqu'à la reconstruction de son ancien café des Réfugiés de 1809, rue Vieille Levée, entre St-Philippe et Ursulines, vis à-vis le Marché aux Légumes.
La soussignée profite de cette circonstance pour prier les nombreux habitués de son café de lui conserver leur clientèle, l'ancien café devant être rebâti immédiatement.
5 mars—3 Mme THIOT.

PERDU
SAMEDI 3 courant, un billet de la somme de $950 tiré par Philip Wellman, à l'ordre et endossé par John D. Kamper, et payable à 8 mois de date. Le public est prévenu de ne pas negocier ce billet.
Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le remettra au propriétaire. 5mars—3

A VENDRE en déchargement du Comte Zichy, venant de Bordeaux:
60 barriq jes vin rouge Montferrand,
8 do do St-Julien Dubuc,
40 do do 1ères Côtes,
40 do do Montferrand 1ère marque,
500 caisses vin rouge St-Julien,
100 do do Poutet Canet,
100 do do Cantenac,
50 barils vin blanc Haut-Sauterne,
50 do do Haut-Barsac.
5 mars P. LONGIS, 116, rue Royale.

A VENDRE en magasin pour clôre diverses consignations, les sol les de:
90 barriques vin rouge Margaux,
40 caisses do St Estephe, 1er crû,
16 do do St-Julien,
300 do do do,
200 do do St-Estephe,
5 mars P. LONGIS, 116 rue Royale.

EN magasin, d'importations directes:
50 barriques Carnet St-Julien;
20 do Haut Brion;
15 do Beychevelle 1841;
16 do Chateau Margaux 1844,
100 do vin ordinaire,
10 quarts Madère;
200 caisses Lafitte, Margaux, Cantenac;
Un assortiment de Madère, Champagne et fruits à l'eau de vie, etc.
20 quarts Cognac de diverses marques;
26 fev P. LONGIS, 116 rue Royale

EAUX DE VIE—67 1/4 de pipes eaux de vie Ph. Godard.
11 1/2 pipes eaux de vie J.J. Dupuy.
4 1/2 do do do
4 1/2 do do Pinet Castillon.
9 1/4 do do do
7 1/4 do do Comte & Martin,
7 1/4 do do do
12 1/4 do do A. Seignette,
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 17 & 19, rue St Louis.
5 mars

Marrons! Marrons! Marrons!
40 barils en débarquement du navire Jupiter et à vendre par DOMINIQUE LANATA,
5mars Nos. 9 et 10, rue Jefferson.

EN déchargement du navire Jupiter, de Marseille, le soussigné offre à vendre:
100 barriques vin marque Auzidy
100 caisses vin muscat,
50 do savon bleu vif premiere qualité.
A vendre par DOMINIQUE LANATA,
5mars Nos 9 et 10, rue Jefferson.

AVIS.
LE soussigné prévient ses amis et ses clients de la campagne et de la ville, qu'il a transporté sa pharmacie rue Royale No [illegible], presqu'en face de son ancien établissement. Ce nouveau local très vaste lui permettant des approvisionnements plus considérables, il pourra continuer à leur fournir tous les articles de droguerie et pharmacie aux prix les plus modérés.
3 mars—8 A. A. PEYCHAUD, rue Royale No 105.

ARPENTEUR ET INGENIEUR CIVIL.
Bureau No 34, rue du Camp.
LE soussigné dresse des plans, fait des dessins, des contrats et surveille l'érection de toute espèce de mach nes, presses à coton, sucreries, moulins à scier et à planer, &c.
Il fait aussi des dessins pour obtenir des patentes.
3 mars—3m F.W. COOK.

A VENDRE— Une MACHINE A VAPEUR de la force de six chevaux, ayant déjà servi, mais en parfait état. Elle pourrait être adaptée à une pompe ou à un petit moulin à scier. S'adresser au No 34, rue du Camp. 3 mars—3

Compositions de Maurice Strakosch
ON vient de recevoir au magasin de musique de MAYO, rue du Camp, No 5, un assortiment des morceaux suivants: Souvenir de Lucia di Lammermoor—The Streamlet, une étude caractéristique—Souvenir de Boston—Polka de Salon—La Prière, de l'opera d'Otello, pour la main gauche seulement—Lucrezia Borgia, fantaisie—L'Assaut de Monterey, grand gallop—Un Carnaval à Naples, polka—Souvenir du Lac de Como—Le Postillon, polka—La Rêverie, ballade à son élève—Souvenir Impériale Olga, grande-duchesse de Russie, &c., &c. 3 mars—3

TAMIS de soie à tambour.
Prompte vésicant 5 grandeurs,
Pèse lait, pèse acide, pèse huile,
Aréometres de Gaylussac avec instructions,
Creusets balancés et poids,
Gazométres de Bioi, Capsules en porcelaine,
Tubes courbes et droits en verre,
Instruments en gomme élastique,
Pâte de jujube,
Do de reglisse raffinée,
Capsules de Raquin, do de Mothe, etc. etc.
Dernièrement reçus de France par H. BONNABEL,
3 mars Droguiste, 27, rue Tchoupitoulas.

J. E. LOBRE & Co.,
84, RUE DE CHARTRES, ENTRE LES RUES BIENVILLE ET CONTI.
Magasin de Mercerie et Bazar de Jouets.
MERCERIE: gants, bourses, éventails, bonneterie, paniers fins, corsets, peignes, jouets, poupées, brosses, plumeaux, boîtes de fantaisie, toile cirée, parfumerie, parasols, cartes à jouer et autres jeux, cuir-sots et coutellerie fine, parures en acier. 3 mars—3f

FROMAGE ANGLAIS—900 boîtes en magasin, à vendre par E. J. HART & Co, 3mars 95, rue Tchoupitoulas.

ORGE—30 barillets, en déchargement et en magasin, à vendre par E. J. HART & Co, 3mars 95, rue Tchoupitoulas.

RIZ—30 barriques nouvelle récolte de la Caroline, à vendre par E. J. HART & Co, 3mars 95, rue Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX—25 barils No 1,—300 caisses assorties en qualités et en numéros, à vendre par E. J. HART & Co, 3mars 95, rue Tchoupitoulas

A VENDRE— Pour cause de départ, pour la Californie, une PHARMACIE bien achalandée. S'adresser à l'encoignure des rues Gravier et St-John. 28 fev—6

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
REÇU par les navires Pie IX, Lyons, Gironde, Lorena et Hargrave, du Havre:
5 caisses jaconats imprimés, Dollfus, Mieg & Co.
2 do organdi nouveauté, Hartman & Fils,
1 do barèges divers,
2 do mousseline blanche unie.
2 do do brodée blanc et couleur.
2 do do brochée à la jacquard.
2 do rideaux de mousseline brodée.
1 do do tulle do
1 do taies d'oreiller.
1 do mérinos noirs, double chaîne 5/4.
4 do drap noir léger de F. Bacot & Fils.
10 do mouchoirs madras, assortis de qualité.
1 do rubans gros de Naples riches, No. 12.
1 do do écossais Nos. 7, 9 et 12.
1 do taffetas noirs No. 1 1/2 à 12.
1 do toile brazelles et crêpe assortis de couleur.
1 do mouchoirs de batiste, unis et brodés.
4 do chemises de coutil, Mulhouse.
1 do soierie noire 25, 28 et 32 pouces.
1 do gants et mitaines de filet unis et égyptiens.
1 do éventails assortis.
2 do pélerines et fichus imitation dentelle.
2 do ombrelles nouveauté, avec et sans franges
1 do dentelle noire et valenciennes.
1 do voilettes brodées blanches et noires.
1 do bourses et sac filet pour dame et enfant.
1 do tulle et mousseline brodés pour mantelets.
1 do serge noire pour tailleurs.
1 do coutil do do
A vendre par Fc. BONIS, 69, rue Conti, en face la banque de la 1 fev Louisiane

TOILES, indiennes et mousselines pour le marché mexicain, reçues par les navires W. H. Harbeck, et Ocean Queen, de Liverpool—
30 caisses et balles indiennes 3/4.
15 do jaconats et organdis imprimés.
5 do chale en laine supérieure 3/4.
10 do mouchoirs Britanniques et rouge de Turquie.
6 do mousseline, Book Mull, et batiste blanche.
20 do Platilles, Britannias, Crêas et Estopillas,
6 do Listados bleu en fil.
6 do coutils blanc et couleur Barnsley fort.
10 do 10/4 et 12/4 Barnsley pour chemises.
5 do taies d'oreillers en toile.
20 do toile d'Irlande pièces et demi pièces.
2 do Toile à chemise qualité supérieure.
3 do linon imprimé pour robes, &c. &c.
10 do mouchoirs batiste fil.
6 do linon bleu long.
4 do toile Hollande, brune et blanche.
10 do drags de lits, toile de Russie, toile de planteurs et Osnaburg, à vendre par
5 fev McDOWELL & PECK, 25, rue Gravier.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SECHES FRANÇAISES D'HIVER.
D. P. SCANLAN & Co, No 16, rue de Chartres.
AYANT un grand assortiment de marchandises d'hiver que l'épidémie a empêché de vendre et étant disposés à ne pas diffèrer de vendre toutes les saisons, [illegible] marchandises aujourd'hui à des prix extrêmement réduits.
L'extrême bon marché ne peut manquer d'engager tout le monde à faire emplette: nous offrons aujourd'hui à 25 cents la yarde ce que nous vendions hier 40 cents. Les [illegible] que nous vendions 50 cents la verge seront vendues à 40 cents [illegible] proportion.
D. P. SCANLAN & Co, 16, rue Chartres.

CONFITURES de la Havane.—Un assortiment de confitures [illegible] à vendre par [illegible] DE FUENTES & CO. [illegible] rue Gravier.

SARDINES à l'huile—[illegible] bien assorties de la marque bien connue "E. Delaloux", ayant droit au drawback, à vendre par AUG. MOLLIER, 26, Vieille Levée.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 1er mars 1849.
LA Direction de cette Banque a déclaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent sur les profits des derniers six mois, payable aux Actionnaires ou à leurs représentants légaux, lundi 12 courant et jours suivans.
2 mars R. J. PALFREY, Caissier.

L. BINOCHE
A L'HONNEUR d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'il fera l'ouverture de ses grandes nouveautés de printemps lundi prochain 5 mars.
Désirant renouveler complètement son stock cette année, il offrira ses marchandises à très bas prix.
2 mare—1m encoig. Chartres et Bienville.

DEMANDE— Une dame, qui compte déjà neuf années dans l'enseignement de la musique, désire trouver une place à la campagne, soit dans une pension de demoiselles, soit dans une famille, pour donner des leçons de piano.
S'adresser par lettre à A. Z. au bureau de l'ABEILLE. 2 mars—6

AUX HABITANTS SUCRIERS.
LE soussigné, seul agent de MM. Stewart et Dick, propriétaires de la Fonderie Lafayette du Second, est maintenant prêt à exécuter les ordres qui pourront lui être adressés pour les fontes de cette célèbre manufacture. Il tiendra constamment en main un assortiment complet de chaudières à sucre, grilles, bouches à feu, &c.
J. U. LAVILLEBEUVRE,
3mars 66, rue St Charles, au 1er

AVIS.
LES soussignés ont formé ce jour une société pour s'occuper des affaires de commission en général, sous la raison Dufour, Williamson & Co.
Nouvelle-Orléans, 1er mars 1849.
CHS DUFOUR,
JAMES WILLIAMSON,
3mars WM. D. GRATIAA.

CHAMPAGNE "LE MARQUIS"—400 paniers de ces vins supérieurs, en débarquement du navire Alkmaar, du Havre, à vendre
J. U. LAVILLEBEUVRE,
3mars 66, St-Charles, au 1er.

COGNAC—25 quarts cognac, J Brand, de preuve. 25 barils do do do
En débarquement du Comte de Zichy, à vendre par J. & J. TARDOS,
3 mars 15, rue Conti.

VIN BLANC—36 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne.
61 demi barriques vin blanc Barsac. En débarquement du Comte de Zichy, à vendre par J. & J. TARDOS,
3 mars 15, rue Conti.

SWEET Burgundy Port—400 quarts Sweet Burgundy Port, en débarquement du Jupiter, à vendre par J. & J. TARDOS,
3 mars 15, rue Conti.

SAUCISSONS—12 caisses saucissons, à vendre par J. & J. TARDOS,
3 mars 15, rue Conti.

BOTTES, souliers et brodequins—195 caisses, en débarquement de la barque J. A. Millay, à vendre par R. G. HOBBS,
3 mars 19, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Comte Zichy, de Bordeaux:
10 barriques vin blanc Haut Sauterne;
20 barils do do do;
21 barriques vin rouge St-Julien Médoc;
A vendre par B. TALAMON,
3 mars 102 et 106, rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné:
15 quarts pipes Cognac 1802, J. J. Dupuy, 1re pr.
15 quarts pipes Cognac Donol, quatrième preuve;
15 do do do J. Duranteau & Co, do do;
16 do do do J. J. Dupuy, do do;
14 demi do do do do do;
B. TALAMON,
2 mars 102 et 106, rue Royale

VINS BLANC ET ROUGE
40 barriques vin rouge St.-Julien, St Estèphe et Pauillac Médoc de 1844;
50 do vin rouge bon ordinaire;
100 do do de Marseille, marque Bethfort;
75 barils vin blanc Sauterne;
50 do do Haut Sauterne;
1,000 caisses vin rouge des marques suivantes: grand vin Léoville 1841, Château Léoville 1841 et 1844; Palmer Margaux 1841 et 1844, St Estèphe 1841; St Estèphe et St Julien Médoc de 1848, Pauillac 1844.
250 caisses vin blanc Haut Sauterne en demi et grandes bouteilles, à vendre par B. TALAMON,
2 mars 102 et 106, rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné—130 caisses absinthe suisse véritable, de L. E. Jeanrenaud, 160 do kirsch, do do; 123 do absinthe de Fauvel, Bressolles & Cie; 100 do champagne (Star brand), première qualité; 20 do grosses ou cercles, différentes grandeurs; 100 paniers bouteilles vides de 28 et 24 onces. B. TALAMON,
2 mars 102 et 106, rue Royale

COGNAC DE LA ROCHELLE—10 demi pipes Cognac quatrième preuve, en magasin et à vendre par PAUL JUGE Fils & Co,
1 mars 27 rue St Louis

VIN DE CHAMPAGNE.—300 paniers marque Ducal Grape, grandes et demi bouteilles, en débarquement du navire Alkmaar, du Havre, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
2 mars 34, Vieille Levée.

VIN EN BARRIQUES—40 barriques Médoc, 20 do St-Julien Médoc, en déchargement du navire Comte Zichy, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
2 mars 34, Vieille Levée.

EAU DE VIE ET VIN—6 demi, 10 quarts et 8 huitièmes de pipes, cognac J. J. Dupuy, 4me preuve, 60 barriques vin St-Julien, en débarquement du navire André, de Bordeaux, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
2 mars 34, rue de la Vieille Levée.

SALAISONS—200 caisses en débarquement du navire Jupiter, de Marseille et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
2 mars 34, Vieille Levée.

VIN de champagne—1,300 paniers des marques "Natchez," "Ducal Grape," et Lallemand, en grandes et demi bouteilles, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
2 mars 34, Vieille Levée.

VIN HAUT BRION—100 caisses vin Haut Brion, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
2 mars 34, Vieille Levée.

HUILE de Pughet—200 paniers huile de Pughet, en magasin.
100 paniers do en demi-bouteilles, dans les magasins de la Douane, à vendre par BERNARD TURPIN,
2 mars—3 No 31, Vieille Levée.

Cognac
20 demi-pipes cognac J. J. Dupuy, 20 quarts do do,
Dans les magasins de la Douane et à vendre par BERNARD TURPIN,
2 mars—3 No 31, Vieille Levée.

Vin de Bordeaux.
175 caisses vin de Bordeaux de bonne qualité, à vendre à bas prix pour clore une facture par BERNARD TURPIN,
2 mars—3 No 31, Vieille Levée.

GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES POUR LE PRINTEMPS.
LE soussigné a reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, les articles suivants, qu'il offre à vendre à des prix très modérés:
Jaconats français et anglais de couleur et noirs, do organdis et brillantés; indiennes claires, écossaises et bâtistes d'Ecosse, à raies et à carreaux; gingans fil, fil et coton, et coton; toiles grises fines et couleurs bâtiste; toile d'Irlande avec apprêt et sans apprêt; do de Paris et Estopilles; toiles à draps, 6, 8, 10 et 12/4; do françaises; do pour taies d'oreillers et platilles; mouchoirs batiste et toile à raies, blancs et imprimés, de toutes grandeurs; do à ourlets, rivière et brodés; batiste blanche et linon uni; damassé blanc et écru en 7, 8 et 10/4 pour nappes, serviettes damassées; toile; serviettes damassées; linge de Bearnet en toile unie; nappes et serviettes damassées; ouvré Huckaback de toutes les qualités; toile de Russie et Crash; mouchoirs de soie en couleurs et noirs, cravattes jaconat blanc et do à bords et couleurs; étamines unies et clanchon unies et façonnées; mousselines, ombrelles, chally noirs; barèges noirs unis et à raies et à carreaux satinés; do unis et[illegible]; mousselines de laine et grenadine pour robes; jaconats et batistes unis et à raies [illegible]; mérinos de toutes couleurs; cachemire; [illegible] blanches et de couleur [illegible]; linons; dentelles [illegible] et [illegible] unis; gants de soie et de fil [illegible]; lacets [illegible].
[illegible] CHAS. A. BARRIERE, 29, Chartres.

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE
AVEC DESINFECTION ET TONNES DE POMPES INODORES PORTATIVES.
TRIMAILLE, Entrepreneur,
Passage de la Bourse, No 9,
Entre St-Louis & Conti,
3 mars—1m et encoignure Camp et Poydras

Wm. EDWARD JERVEY,
Chirurgien Dentiste de Paris.
Membre de la Faculté médicale de Paris et successeur de C. Starr, Dentiste, M. D. R. D. S. Dentiste de la Société de Médecine de Paris; Dentiste de l'ancienne famille royale de France; Dentiste de Sa Majesté l'Empereur et de la Cour de Russie, chevalier de l'ordre du Lion, Dentiste et Membre de la Société de la pharmacie de France.
Cabinet, No 193, rue Canal. [illegible]

DR. L. DUPERRON,
DENTISTE,
[illegible], rue Bourbon, entre Saint-Pierre et Orléans.
A l'honneur de faire savoir aux habitans de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'il vient de recevoir un assortiment [illegible].

[illegible] DENTISTS,
Rue Bourbon, 85, entre Canal et Douane.
14 déc—2m

INSPECTEURS-MARINS.
LES soussignés ayant pris en société, pour leur entreprise d'inspecteurs-marins, les capitaines J. W. RIDDLE et J. LOVETT, marins de grande expérience, sont actuellement prêts à s'occuper de tout ce qui sera confié à leurs soins, tel que: inspection de navires et bateaux-à-vapeur endommagés, ainsi que leurs chargements; inspection d'écoutilles; inspection et évaluation de marchandises avariées, arbitrage de contestations sur les avaries du fret ou du navire; sur les services rendus par les bateaux de remorque ou autres. Ayant une longue expérience dans tout ce qui tient aux affaires maritimes, ils croient pouvoir satisfaire pleinement tous ceux qui les emploieront. Ils sollicitent en conséquence le patronage des négociants, des capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur, et de tous ceux qui ont des intérêts dans la navigation. Leur bureau est rue du CAMP, No 35.
☞ On pourra trouver constamment le capitaine J. W. Riddle au magasin de MM. Whitney & Collin, No 26, Vieille Levée, près de l'Hôtel de la Monnaie; et le capitaine J. Lovett, au magasin de W. H. McLellan, No 39, Nouvelle Levée, près la Presse à Coton d'en haut.
On pourra laisser sur l'ardoise que l'on trouvera dans chacun de ces magasins, les ordres qu'on aurait à donner. ROBERTSON & SWAIN.

Extrait des Minutes du Bureau des Assureurs, en la ville de la Nouvelle-Orléans.
RÉSOLU, Que les membres composant ce bureau reconnaîtront et considéreront comme exacte, toute inspection de navire, de chargement, d'amarrage etc., faite par les capitaines E. L. Robertson et E. Swain, ainsi que par leurs associés, les capitaines J. W. Riddle et J. Lovett, inspecteurs-marins.
Certifié conforme aux minutes.
GEO C. LAWRASON,
Secrétaire du Bureau des Inspecteurs.
Nouvelle-Orléans, 26 février 1849. 2 mars—3m

37, RUE DE CHARTRES, CHAPEAUX POUR LA CALIFORNIE.
LE soussigné vient de recevoir par les navires Lyons, Lorena, Gironde et Alkmaar, du Havre, un GRAND ET BEL ASSORTIMENT DE CHAPEAUX, savoir:
100 douzaines chapeaux feutre noir pour hommes et cadets;
100 do do do blancs do do do;
50 do do do gris do do do do;
500 do do de paille unis, mêlés et garnis do;
1000 do do de paille do do pour cadets et enfans;
200 do do Leghorn simples pour hommes;
100 do do do doubles do do;
100 do do do bombés do do;
100 do do do simples do cadets;
Amazones en feutre et en paille pour dames,
AUSSI—Un grand assortiment de panamas et chapeaux de paille mode pour la ville, à vendre chez J. J. ALBERT,
2 mars—6 37, rue de Chartres.

A VENDRE le Café bien connu Le Franklin Coffee House, à l'encoignure des rues de la Nouvelle-Levée et North Market, une des meilleures positions de la ville. Cet Etablissement n'est offert en vente que par cause de maladie dans la famille du propriétaire. Les acheteurs sont invités à examiner le susdit établissement.
Pour les conditions, s'adresser passage de la Bourse, No 94, à S. GUINAULT.
1mars—6

T. MOREAU.
Encoignure Royale et Toulouse,
A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il a maintenant en main le plus beau et le plus complet assortiment de CHEMISES françaises qui soit en ville, se composant comme suit:
Chemises de couleur communes; do fines; do coton; do toile et coton; do tout toile française et toile d'Irlande.
Nous engageons le public à venir visiter nos magasins pour sa convenance.
NOTA—Nous offrons également nos gants Jouvin pour dames à 50 cents et ceux pour hommes à 75 cents. 1mars

Marchandises pour les Marchés Mexicains.
LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes ayant droit au drawback:
25 balles jaconats imprimés dessins riches;
10 do organdis do do;
13 caisses coton blanc croisé 28 pouces;
11 balles indiennes anglaises 3/4;
16 caisses écharpes crêpes.
F. H. PETITPAIN.
1 mars—5 No 6, rue du Canal.

A VENDRE par le soussigné: 150 balles coton Sea Island écru 4/4, de la marque Indian Head.
F. H. PETITPAIN.
1er mars—5 No 6, rue du Canal.

SALPETRE—300 livres de salpêtre raffiné, à vendre par C. J. WHEELER, Courtier, 5, Bank Place.

FOIN—100 balles première qualité, provenant de l'Est, en déchargement du navire Hero, à vendre par J. W. STANTON & Co,
1mars Encoignure Magasine et Lafayette

CHAUX DE THOMASTON Meadow Rock—2000 barils, chargement de la barque Warren, et 1,250 balance de la barque California, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
1mars 99, Magasine et 11, Magasins Rouges.

PLATRE de Paris—61 barils en débarquement de la barque Robert Burton, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
1mars 99, Magasine et 11 Magasins Rouges

POUMIÈRE de Marbre—56 barils en débarquement de la barque Parish, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
99, rue des Magasins et 11, Magasins Rouges.

CIMENT—500 barils ciment hydraulique, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
99, Magasine et 11 Magasins Rouges,
2me Municipalité.

TERRE à Pipes—20 tonneaux, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
99, Magasine, et 11, Magasins Rouges,
1mars 2me Municipalité

BRIQUES et Tuiles à feu, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
99, Magasine, et 11 Magasins Rouges,
1mars 2me Municipalité

MAS FOBC—45 barils à l'inspection, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
99, Magasine et 11 Magasins Rouges,
2me Municipalité

HABILLEMENTS.
No 13, RUE DU CAMP.
C'EST LA DERNIÈRE CHANCE!
LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il termine en ce moment la vente de ses HABILLEMENTS, au prix coûtant; c'est un fait positif. Ainsi, les personnes qui désireraient remonter leurs garde-robes feront bien d'aller examiner ces marchandises. Il vend les Habits et Lévites, en drap noir superf. 20
Idem, idem, en drap fin, noir et couleur 15
Idem, idem, drap medium 12
Habits et paletots, drap extra fin, brun 10
Idem, idem, drap noir et brun, medium 8
Paletots divers 6
Surtouts, gris, fins 6
Pantalons en drap, noir superfin 7
Idem, medium 5
Pantalons en étoffes, rayées et fantaisie 4 50
Idem, medium 3
Idem, en linge 2 50
Aussi—Un bel assortiment de MANTEAUX et SURTOUTS, de VESTES en cachemire, etc., etc. Le tout sera vendu au prix coûtant, jusqu'au 10 mars. M. BARNETT,
24 fev 13, rue du Camp.

Franklin Exchange.
AVIS—Les personnes qui ont des réclamations contre le soussigné sont priées de les présenter avant le 10 mars prochain, et ceux qui lui doivent sont également invités à venir régler leurs comptes avant cette époque.
Nouvelle-Orléans, 26 février 1849.
J. A. CALDWELL,
26 fev—☞ propriétaire du Café Franklin

GROCERIE A VENDRE,
Pour cause de départ.
LE soussigné offre à vendre pour de comptant, la grocerie située encoignure Bourgogne et Hôpital. S'adresser sur les lieux à
28fev—6f JEAN BAGEAU.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—310 caisses en débarquement des navires Plato, Viola et Ontario, à vendre par R. G. HOBBS,
24 fev 12, rue de la Douane.

FABRIQUE DE CHAPEAUX FRANÇAIS.
J. BENAZECH.
Inventeur d'un nouveau chapeau imperméable, rue Toulouse, 27.
OFFRE au Public des Chapeaux de toutes qualités, richement garnis et au dernier goût.
Il confectionne en 5 heures toute qualité de chapeau sur mesure, quel que soit le goût de l'acheteur.
J. BENAZECH,
6déc—3m 27, Toulouse.

Maison à Louer.
LA maison en briques à trois étages, ayant une écurie pour quatre chevaux, remise, etc, située rue Royale, entre St Philippe et Ursulines, No 380. La dite maison vient d'être entièrement réparée et peut convenir à une grande famille ou pour pension bourgeoise. S'adresser rue des Marais, entre Dumaine et Ste Anne, No 215.
28 fev—6f

VIN BLANC—90 futailles vin blanc en débarquement du navire Comte Zichy, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
28 fev 28, St-Louis

ABSYNTHE SUISSE—Absynthe suisse de Yersin et Lecoultre, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
28 rue St-Louis

SERRURES FRANÇAISES—12 caisses serrures françaises assorties, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
28 fev 28, rue St-Louis.

EN déchargement du navire Frederick Warren, de Bordeaux:
24 barriques vin rouge St-Estèphe et Pauillac;
20 do do Cantenac;
53 caisses de 12 bout. vin rouge Dessournel 1839;
74 do do do 1839;
30 do do Leoville;
30 do do vin blanc Château d'Yquem;
10 balles contenant 300,000 bouchons pointus;
4 do 20,000 bouchons diverses qualités;
2 do 10,000 do à dames-jeannes;
A vendre par VICTOR MAIGNAN,
15 fev 87, rue St-Louis.

EN débarquement des navires Arthemise et Ivo, de Bordeaux:
20 barriques vin rouge, Château Bellevue;
100 demi barriques vin blanc, Haut Sauterne;
6 balles contenant 120 milliers bouchons diverses qualités.
A vendre par VICTOR MAIGNAN
15 fev 87, rue St-Louis.

J. FEYTEL,
A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, que partant dans quinze jours environ et pour quelques mois pour l'Europe, il prie les personnes qui doivent ce vendre leurs régler leurs comptes avant son départ, ainsi que celles à qui il peut devoir de lui présenter les leurs.
M. H. GILLY sera pendant son absence, porteur de sa procuration et chargé de la liquidation des comptes qui resteraient à régler.
M. F. KNOWLES continuera pendant son absence les affaires du magasin ainsi que les réparations de montres et pendules. M. Feytel le recommande à ses nombreuses pratiques, leur garantissant que M. F. Knowles ne négligera, pas plus que lui, aucun des moyens en son pouvoir pour les satisfaire.
M. Hardin, employé depuis cinq années dans l'établissement, y reste de même employé.
M. Orry reste également chargé de la collection des comptes qui resteraient [illegible].

Aux Habitans, Ingénieurs, etc.
LE soussigné ayant pris des arrangements convenables, avis aux personnes qui désirent prendre leurs TUYAUX EN FER FONDU ET BATTU, de différentes dimensions, depuis un jusqu'à six pouces de diamètre, et il recevra les diverses commandes qui lui seront faites, leurs ordres avec promptitude et [illegible] lors du [illegible].
Il vient de recevoir un [illegible] de tuyaux de six, quatre, trois, deux et demi et un pouce de diamètre.
[illegible] 8 fev—3m

C[illegible] SUR BORDEAUX—A vendre par B. LABATÉ, 19 fev 9 et 10 Jefferson

CONSEIL DES MARGUILLIERS.
Bureau du Secrétaire.
AVIS est donné que des soumissions cachetées seront reçues pour les réparations et constructions à faire à la Cathédrale St-Louis, conformément aux plans et devis déposés au bureau de M. Depouilly, architecte, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, où ils pourront être inspectés de neuf heures à trois heures.
Les conditions de paiement sont comme suit: Trente mille piastres ($30,000) dans le courant de l'ouvrage sur les certificats de l'architecte; et la balance à 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans, en billets ou bons de la Fabrique, portant intérêt à raison de 8 pour cent et garantis par hypothèque sur les propriétés de la Fabrique, bornées par les rues Royale, St Anne, Condé et Orléans, à l'exception de la Maison occupée par les cours de justice.
Un cautionnement de $25,000 sur première hypothèque sera exigé de l'entrepreneur pour garantir la fidèle exécution du contrat.
Les propositions devront être déposées au bureau du secrétaire de la Fabrique jusqu'au mardi 6 de mars, à 2 heures P. M. ANT. DUBUC,
21 fev—13 Secrétaire

Aux Planteurs Sucriers.
UN assortiment complet de chaudières à sucre de toutes dimensions.
Aussi: Deux moulins à chevaux verticaux, à sucre, 36 sur 22 et 36 sur 24 pouces.
A vendre par Y. DE EGANA,
24 fev 67, Bienville.

GRAINES FRAICHES de Jardinage
Garanties être de la récolte de 1848.
LE soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un nouveau magasin de graines, au No 20, rue Canal, pour la commodité des habitants de la campagne.
On trouvera dans ces deux magasins un assortiment complet de graines et de fleurs, à vendre au dessous du cours. S'adresser au No 19, rue Gravier ou 20 rue Canal.
24 fev W. DINN, Agent.

Graines de Jardinage et de Fleurs.
Toutes les variétés de graines de fleurs et jardinage en quantité à la convenance des acheteurs.
Les marchands de la campagne trouveront à s'approvisionner par douzaines, centaines et 1000 paquets en papier assortis pour le détail. On expédie également des boites assorties à $2—3—5—10 et 20 chaque.
Toutes les marchandises vendues dans cet établissement sont garanties. Les ordres peuvent être adressés au dépôt principal de D. Maupay, Philadelphie, ou au soussigné à la Nlle-Orléans.
D. MAUPAY.
26 fev—a 85, rue du Camp, près Poydras.

Montres et Bijouterie,
DAVID MELVILLE, marchand en gros, 24 rue de Chartres, au premier—Reçoit par tous les arrivages de la fabrique de MELVILLE & Co, de New York, toute espèce de bijouterie. Toujours en main un grand assortiment de montres, à vendre en gros seulement, au prix de New-York.
24 fev—3m

L. LEON, parfumeur,
Encoignure Royale et St-Louis,
OFFRE à vendre en gros et en détail les articles nécessaires à la confection des perruques et toupets, qu'il vient de recevoir par le navire Alkmar, du Havre. Les artistes en cheveux sont invités à visiter son assortiment se composant comme suit: tresses à frisettes et à perruques, toupets, ressorts, élastiques, crochets à toupets, filets, raies d'hommes, à bandeaux, cachefolies, cordes à démêler, cheveux pour nattes, de toutes nuances et de toutes longueurs.
NOTA—Le public est également prévenu qu'il a chez lui un excellent ouvrier de Paris, et qu'il se charge de la confection des perruques, toupets, etc. et tout ce qui concerne la fausse chevelure.
22 fev—1m

LE soussigné vient de recevoir par les navires Hargrave et Gironde, un bel assortiment de marchandises de printemps qu'il offre à vendre à des prix modérés:
Robes en soie de Canton, brodées,
Mantelets en mousseline suisse brodée,
Barèges imprimés nouveaux dessins,
Jaconat imprimé,
Batiste d'Ecosse unie couleurs variées,
Batiste d'Ecosse à carreaux,
Gingham à raies et à carreaux,
Toile du nord unie, rayée et à carreaux,
Mousseline suisse en belle qualité,
Mousseline suisse à carreaux brochée,
Mousseline brochée à jours pour rideaux,
Percale brochée,
Batiste en pièce,
Mouchoirs batiste en toutes qualités et grandeurs,
Ombrelles,
Gants de soie, et mitaines filets, soie,
Mitaines de soie noire en 1/2 et 1/4,
Barège uni en pièce,
Voile barège vert,
Chales mousseline noire,
Un assortiment d'éventails deuil et en couleurs,
Corsets patentés et lacets pour corset,
Plumes, fleurs, garnitures et plumes couleurs,
Broderie et dentelle valenciennes,
Dessus en couleur pour rideaux,
Crinoline, pitre jaune, et pitre maché pour jupes,
Bretelles anglaises et françaises.
Soutache pour broder de toutes largeurs depuis 3/4 jusqu'à 1 1/2 aune,
Mouchoirs batiste brodés et garnis de dentelle,
Bonnets brodés pour enfans et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer.
D. B. MACARTY, 130, rue Bourbon.

Aux Cordonniers.
2 caisses veaux cirés, grands modèles, 2 caisses maroquins noirs, grands modèles, Reçues par le navire Gironde du Havre, et à vendre à bas prix par
28 fev D. B. MACARTY, 130, Bourbon.

Aux Tailleurs.
3 caisses mérinos noir, double chaîne, qualité très supérieure, reçues par le navire Gironde, du Havre et à vendre à bas prix par D. B. MACARTY,
28 fev 130, Bourbon.

Aux Marchands en Rubans.
2 caisses gros assortis du No 2 1/2 @ 30, à vendre à bas prix par D. B. MACARTY,
28 fev 130, Bourbon.

COGNAC—14 quarts vieux Cognac, Jean Louis, 1805.
16 barils vieux cognac Jean Louis 1805.
10 do do J. Jacques, 1re preuve,
20 barils do do do.
En débarquement du navire André, à vendre par J. & J. TARDOS,
15, rue Conti.

A MM. LES PROPRIETAIRES, ENCANTEURS ET ENTREPRENEURS.
Passage de la Bourse No 12, entre St-Louis et Conti.
BUREAU DE DESSIN,
Dirigé par M. A. CAMIN,
Architecte, ingénieur ancien élève de l'Ecole Royale d'Arts et métiers de France.
Se charge principalement de toute espèce de dessin, de plans, projets de maisons, de machines.
Les envoyer au [illegible] pour les renseignements nécessaires.
13 jan—1m

VERRERIE.
200 COLIS—Gobelets, verres à vin, salières et poivrières, cuvettes à l'huile et au vinaigre; sucriers; verres à vaisseaux, verrerie pour cages d'oiseaux; flacons d'eau de Cologne, de 1, 2, 4, 6 et 16 onces; Soles pour nourrices; biberons, bouteilles en verre blanc, pintes et litres.
S'adresser au magasin d'encan No 20, Vieille Levée. CH. MAILLOT.
10fev—1m.

A VENDRE
UN Moulin horizontal de 40 sur 24 pouces, avec chaîne à portance et tous les accessoires, tel qu'il se trouve sur l'habitation de Mme Prévost.
HOGAN, TURREAU & CONAND,
26 fev—12 18, Vieille Levée.

Bottes, Souliers et Brodequins—150 caisses en débarquement des navires Amulet et Robert Burton, formant un bel assortiment complet de marchandises de saison, convenables au commerce de la ville et de la campagne, à vendre par
26 fev C. W. DUNBAR, 26, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Alkmaar, du Havre, 5 caisses absinthe, 1 caisse petite pois, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St-Louis.
26fev

ECHO DES FEUILLETONS.
GRANDE DIMINUTION DE PRIX.
MESSIEURS les souscripteurs sont prévenus que le prix de l'abonnement à cette belle publication vient d'être fixé à $1 50 par an au lieu de $2 50.
L'Echo des Feuilletons, journal littéraire publié sous la direction de MM. Dufour et Mulé, paraît à Paris le 15 de chaque mois, les illustrations sont des premiers artistes; chaque numéro contient la matière de près de deux volumes in-8o ordinaires et une gravure sur acier.
VICTOR HEBERT, libraire,
28 fev 149, rue de Chartres.
N. B.— Le 2ème numéro de l'année courante est prêt à être délivré aux souscripteurs.

PAPIER A LETTRES.
EN vente chez le soussigné—Papier à lettres français rayé et non rayé—Prix de la rame à lettres grand format à 3, 4 et 5 piastres,
☞ Les personnes qui feront achat au moins d'une rame, pourront faire timbrer à leurs initiales, ou pour la raison de commerce.
C. GODIN, relieur,
28 fev 133, rue de Chartres.

300 caisses vin rouge Château-Margaux; 200 do do Château Lafitte et Haut Brion; 35 do do vieux Château Cos Destournel; 100 do do Ch. Margaux en demi bouteilles; 100 do vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac; 30 do cerises à l'eau de vie, à vendre par DUBUCS F.
13fev 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

100 caisses absynthe suisse; 25 de kirsch-wasser; 10 1/2 pipes cognac; 5 1/4 do vieux do; 200 mille bouchons pointus; 300 m. do réglisse fins et superfins; 20 m. pour dame-jeannes; 20 douzaines dame-jeannes; 20 caisses prunaux de 12 caisses chaque; 10 do fruits et marrons au jus, do vins, etc.
A vendre par DUBUCH Frères,
13fev 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

PAUL JUGE FILS. C. FABRY.
PAUL JUGE Fils & Co,
Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive, &c,
Et Marchands Commissionnaires,
21fev 27, rue St Louis.

Dames-jeannes Françaises.
EN débarquement du navire [illegible], Crosby, du Havre:
200 dames-jeannes de 5 gallons [illegible],
200 do de 2 [illegible] do.
A vendre par PAUL [illegible] & Co.
21 fev [illegible] St-Louis.

Pharmacie [illegible]
No. 32, [illegible]

NOUVELLES [illegible] CAPSULES [illegible]
CAPSULES [illegible]
COPAHU [illegible]
PILULES [illegible]
[illegible] ET POUDRE [illegible]
PATE [illegible] BALSAMIQUE,
PATE [illegible] DE NAFE [illegible] DE VEAU,
[illegible]

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 26 février 1849.
AVIS est par le présent donné aux Actionnaires de cette Banque, qu'une élection de Directeurs pour l'année courante, aura lieu lundi, 5 mars prochain, de 10h à 2h [illegible].
28 fev R. J. PALFREY, Caissier.

PIANOS d'Ignace ZEBGER.
FABRIQUES PAR PLEYEL
Tout exprès pour la Louisiane.
PIANOS OCTAVIANS
NOUVELLE INVENTION
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir des pianos de Ignace Zebger, fabriqués dans la maison de M. Pleyel, tout exprès pour ce pays au moyen de nouvelles inventions et de la qualité de son qu'ils possèdent, ils ont l'avantage de donner l'octave à chaque note.
PIANOS A QUEUES
Du Concert, de la plus grande richesse, en bois de rose.
PIANOS DROITS PICOLOS,
DE [illegible]
A [illegible], grand patron, à sept octaves, à jarrets sculptés.
PRIX D'ENCAN:
Pour clore une facture,—Pianos système ou fer perfectionné, et pianos de H. Herz.—Planeurs pianos carrés d'occasion.
Echange de pianos, accord et réparation.
237, RUE ROYALE,
Entre Saint-Philippe et Ursulines.
4 déc—3m A. PERIER.

J. FAIVRE, rue Conti, No. 47, (vis à vis de son ancien domicile) vient de recevoir par les navires Lyons, Hargrave et Pie IX, des PIANOS picolo oblique et à queue, nouveau modèle, fabrique ERARD & PLEYEL, ainsi que des pianos de différens genres de sa fabrique (système en fer perfectionné.)
Par ses relations directes il pourra vendre à des prix et des à conditions qui ne laisseront rien à désirer.
Location, accord et réparation. 24 fev

Mme. CLARET
ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Paris, et recommandée par les meilleurs médecins de cette ville, où elle exerce sa profession depuis huit ans, a l'honneur d'annoncer aux dames de sa clientelle qu'elle a établi son domicile No. 80, rue Toulouse, encoignure Bourbon.
Mme CLARET s'occupe spécialement des maladies de l'Utérus, sous la direction du médecin des malades qui pourraient réclamer ses soins.
☞ On peut s'adresser à son ancien domicile, No. 126, rue Bourbon, avec lequel elle n'a rien de commun. 16 fev—3m

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse, reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.
S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs
BARBE, CASTIER, LABATUT,
BARBE, DELERY, LAMBERT,
BEUGNOT, DARET, TURPIN,
Et à M. P. SOULÉ.
Sa demeure est rue Treme, No 104, entre St Pierre et Orléans. 20 dec—6m

ERNEST B. HOUGON,
Pharmacien,
Encoignure Douane et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. C. LANDREAUX est dans le même endroit.
10 sept—1 an

Bureau de Magasin de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Sud [illegible].
Nouvelle-Orléans, 6 février 1849.
LE script émis par cette Compagnie portant les profits de l'année 1848 à QUARANTE POUR CENT a été reçu et sera délivré sur application.
6 fev L. MATTHEWS, Agent.

TOILES.
NOUS recevons maintenant nos toiles d'Irlande pour chemises, toiles à draps [illegible] et [illegible] double couleur [illegible] de blanc [illegible] et écrue.
[illegible] BALARD & CO,
21fev—12 [illegible] rue de Chartres

LE soussigné offre à vendre, en débarquement des navires Arthemise et Ivo, de Bordeaux:
20 barriques vin [illegible] Château [illegible] marque
[illegible] caisses [illegible]
3 do do [illegible] supérieur.
1 do [illegible].
1 do [illegible] 1/2 à 1/2 do.
[illegible]

DE[illegible] A [illegible]
No 114, Vieille Levée, [illegible]
[illegible] A. GUILLEMAN.

AMUSEMENS.
THEATRE D'ORLEANS.
Lundi 5 mars 1849.
LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE,
Opéra en trois actes, d'Halévy.
Le spectacle commencera à 6 3/4 heures.
Très incessamment, la première représentation de la reprise des HUGUENOTS, grand opéra.

SALLE COMMERCIAL EXCHANGE.
Grand Concert Instrumental
Par la Compagnie Musicale Steyermarkisch.
Les membres de cette Compagnie ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'arriver en cette ville et qu'ils donneront leur
PREMIER CONCERT
A LA SALLE DU COMMERCIAL EXCHANGE
MARDI 6 COURANT.
PROGRAMME:
Première Partie.
1— Cavatine de Bélisaire opéra, de Donizetti.
2— Grand concert de violon exécuté par Francis Rzika — Beriot.
3— Echo de foyer— Valse Styrienne.
4— Aria de l'[illegible] Hahn Mater. Rossini.
5— Douces Mes [illegible] Rzika.
Deuxième Partie.
6— Scènes de la Suisse, variations sur le violoncelle par Lee. Jungnickel
7— Longing for Home, Rzika.
8— Potpourri de la fille du Régiment. Donizetti.
9— Rêvée de la Liberté, valse. Rzika.
10— Carnaval de Venise "Burlesque," Rzika.
Prix d'entrée: 50 cents.
On peut se procurer des billets à la bibliothèque St Charles et Verandah et à la porte le soir du concert.
Les portes seront ouvertes à 7 heures. On commencera à 8 heures. 5 mars—2

ARMORY HALL.
Grand Concert Vocal et Instrumental
Donné par Mme T. CAILLY, élève du Conservatoire de Paris,
Mercredi, 14 Mars 1849, à 8 heures du soir.
Prix du billet: $1.
Au premier jour, le Programme en entier.

NOUVELLE EXPOSITION.
Statue de l'esclave Grecque.
Au bénéfice du sculpteur Hiram Powers.
CETTE magnifique statue est exposée tous les jours de neuf heures A. M. à neuf heures P. M. à la maison d'Etat, rue du Canal.
Prix du billet 25 cents. Pour la durée de l'exposition $1. Pamphlets 10 cents. 22 fev—☞

NOUVEAU CIRQUE MONSTRE
De Stone et McCollum.
Sous la direction de JOHN SMITH.
LE public de la Nouvelle-Orléans est respectueusement informé que le NOUVEAU CIRQUE MONSTRE de Stone & McCollum, sous la direction de John Smith, donne ses représentations sur
LA PLACE CONGO.
☞ La troupe est la plus nombreuse des Etats-Unis et comprend une réunion de talents sans égaux dans aucun cirque en tout pays.
☞ Les représentations consisteront en une série d'exercices gymnastiques et acrobatiques, et des actes, scènes et travaux équestres les plus brillans, les mêmes qui ont été si chaudement applaudis par les habitans de Mobile pendant les neuf dernières semaines.
Parmi les premiers talents attachés au NOUVEAU CIRQUE MONSTRE, nous devons mentionner les noms des suivans, qui, dans le genre spécial à chacun d'eux, ont été reconnus comme n'ayant aucun rival dans le monde.
☞ EATON STONE, le meilleur cavalier du monde sur un cheval nu; T. MCCOLLUM, sans égal comme écuyer; la BELLE ROSA, la célèbre écuyère; JOHN SMITH, reconnu comme le meilleur acteur actuellement existant pour les rôles de nègre; H. P. MADIGAN, M. J. LIPMAN, J. SANDWICH, J. R. SHAW, A. LEVI, D. W. STONE, P. CHILDERS, B. BROWN, F. FORTUNE, J. BERNARD, A. & W. HINCKLEY, San Jacinto, GRAND JOHNSON, &c. &c.
☞ Un des plus grands attraits des amusements du Cirque Monstre est la magnifique musique en cuivre, sous la direction du professeur R. K. GAYL.
☞ Toutes l'affiches sont brillamment éclairées par le gaz, et des places seront arrangées pour la commodité des Familles; on pourra les retenir à l'avance en s'adressant au bureau de 11 à 12 heures A. M.
Prix d'entrée:
Stalles—75 c. Parterre—50 c.
Places pour les personnes libres de couleur—25 c.
Enfans et domestiques—demi prix.
1er fev JOHN W. SMITH, Directeur.

SALLE DE BAL DU GLOBE
Encoignure St-Claude et St Pierre, près du Vieux Bassin.
Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le nouveau mobilier, sera ouvert pendant l'hiver, à partir du samedi 4 novembre, par un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour que les réunions les plus agréables [illegible] les plus [illegible] active, et [illegible].
SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.
N. B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées.
25 oct